

**TARIFS Les Molières - Boullay-les-Troux**

ACTIVITE	Cotisation	ACTIVITE	Cotisation
Atelier Musique (1h/semaine)	278 €	(1) Marche active - 1h	114 €
Atelier Musique (1h30/semaine)	321 €	Mémoire au village	15 €
Atelier Musique (1h15/tous les 15j)	175 €	Activité Multisports (au Nautilus à Limours - nous consulter)	32 €
Batterie (individuel - 30 min)	620 €	Orchestre	32 €
Chant adulte (1h30)	242 €	Patchwork	27 €
Chant ados (1h30)	242 €	Peinture (samedi tous les 15 jours - 3h)	366 €
Danse en ligne - Country	67 €	Peinture Stage (6 séances de 3h)	151 €
(1) Danse EVEIL-INITIATION (4-7 ans / 14h00-15h00 : 1h)	148 €		
(1) Danse DEBUTANT/MOYEN (8-11 ans / 15h00-16h30 : 1h30)	189 €		
(1) Danse INTER (12-13 ans / 16h30-18h00 / 1h30)	189 €	Piano (individuel - 30 min)	490 €
(1) Danse ADOS (14-17 ans / 18h-20h / 2h)	229 €	Piano Solfège	Nous consulter
(1) Danse ADULTES (>17 ans / 20h-21h30 / 1h30)	189 €	Portugais	Nous consulter
Décoration 10 séances de 2h (Nous consulter)	152 €	QI-Gong (1h15)	350 €
(1) Football initiation (4 à 7 ans) 1h15	76 €	Relaxation Biodynamique (1h) (nouveau)	212 €
(1) Football enfant (9 à 13 ans) 1h30	87 €	Sophrologie (1h)	212 €
Guitare (2 élèves - 30 min)	386 €	Stretching Postural (1h)	212 €
Guitare (2 élèves - 40 min)	514 €	Stretching - Pilâtes(1h)	165 €
(2) GYM très douce (lundi - 1h)	Pass GYM 1cours/sem. : 170€ 2 cours et +/-sem. : 230€	Théâtre enfants/ados (1h30)	183 €
(2) GYM douce (mardi - 1h)		Yoga (1h15)	223 €
(2) GYM volontaire-tonique (mercredi - 1h15)			
(2) GYM tonique (mardi soir - 1h30)			
(2) GYM volontaire Pilâtes (jeudi matin - 1h15)			
(2) GYM volontaire (jeudi soir - 1h15)			
(2) GYM volontaire-tonique (vendredi soir - 1h30)			
Initiation Running/Fitness (Coaching) (nouveau)	Nous consulter		
		STAGES	Cotisation
		MANGA - 4 séances de 2h30 - fournitures incluses	109 €

ADHESION (Obligatoire): 16 € (-50%) à partir de la 3^{ème} personne de la même famille - **ADHESION Stage : 8 €**

L'inscription n'est prise en compte et validée qu'après le paiement de l'adhésion et de la cotisation

(1) : certificat médical obligatoire (2) : questionnaire médical - nous consulter

Danse : 1 chèque* de 20€ est demandé par adhérent (participation aux costumes/décors/maquillages du spectacle)

**chèque encaissé uniquement en cas de participation au spectacle*

EXTRAITS du REGLEMENT INTERIEUR de l'ASSOCIATION

1° - Fonctionnement :

Les activités fonctionnent selon le calendrier scolaire.

La constitution des groupes et l'organisation des séances sont du ressort de l'animateur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration.

Les salles d'activités ne sont ouvertes que lorsque l'animateur est là.

Responsabilité : s'agissant des **enfants mineurs**,

- **tant que l'animateur n'a pas pris les enfants en charge, ils sont sous la responsabilité de leurs parents. Ceux-ci doivent donc s'assurer de la présence de l'animateur avant de les quitter.**
- à partir du moment l'animateur a pris les enfants en charge, il en est responsable, **jusqu'à l'heure de fin de séance.**
- un cahier de présence doit obligatoirement être tenu par l'animateur.

Certificat médical : un certificat médical est demandé en début d'année pour toutes les activités sportives.

Un formulaire spécial est à la disposition des personnes qui suivent les séances de Gymnastique Volontaire. En cas de maladie en cours d'année, il est de la responsabilité des adhérents de contrôler qu'ils sont toujours aptes à poursuivre l'activité.

Danse enfants et mini-gym : l'âge minimum est de 4 ans dans l'année scolaire.

2° - Tarifs :

Ils sont révisés chaque année en Conseil d'Administration et sont applicables du mois de septembre au mois d'août de l'année suivante.

3° - Inscriptions - Cotisations - Remboursements :

Les inscriptions sont annuelles. Elles ne sont enregistrées qu'accompagnées des adhésions et cotisations.

Le présent règlement doit obligatoirement être accepté par signature sur le bulletin d'inscription.

Les règlements et inscriptions sont exigibles au jour du Forum, et seront remboursés en cas d'abandon après 2 séances d'essais maximum.

En cas d'inscription tardive, le trimestre en cours est dû en entier ;

De même, lorsqu'un désistement en cours d'année donne lieu à un remboursement, le trimestre en cours reste acquis à l'association.

Les désistements donnent lieu à remboursement dans deux cas seulement :

- lors d'un déménagement,
- pour raison de santé. Dans ce cas, un certificat médical est exigé.



DATES à RETENIR en 2021-2022*

Date et lieu	Evènement
<i>Dimanche 5 septembre 2021 (14h00-18h00, espace culturel TARGET)</i>	Forum des Associations
Lundi 13 septembre 2021	Début des cours
<i>Dimanche 10 octobre 2021 Paradou</i>	Thé dansant
<i>Samedi 5 février 2022 Salle Target</i>	Soirée d'Artistes 2022
<i>Samedi 9 avril et dimanche 10 avril 2022 Paradou</i>	Rencontres d'Artistes 2022 et audition piano
<i>11/12/13 juin 2022 Paradou</i>	Fête de fin d'année (théâtre, foot, musique, danse)
Vendredi 24 juin 2022	Fin des cours
<i>Dimanche 4 septembre 2022 (14h00-18h00 espace culturel TARGET)</i>	<i>FORUM saison 2022-2023</i>

... sans oublier les stages MANGA (dates à confirmer) lors des vacances de Toussaint, des vacances de février et des vacances de printemps !

* Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction notamment du contexte sanitaire.